

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES - AGRÉMENT N° 2001-005
7, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 20 - Fax : +33 (0)1 42 99 20 21
www.artcurial.com - contact@artcurial.com

TABLEAUX ORIENTALISTES

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2008 PARIS

01443

TABLEAUX ORIENTALISTES

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2008 À 14H30

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN





TABLEAUX ORIENTALISTES

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT
LUNDI 8 DÉCEMBRE 2008 À 14H30

Détail du lot 59



ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris

Téléphone pendant l'exposition :
+33 (0) 1 42 99 20 59 ou 20 67

COMMISSAIRE PRISEUR :

François Tajan

SPÉCIALISTE :

Olivier Berman, +33 (0) 1 42 99 20 67
oberman@artcurial.com

RENSEIGNEMENTS :

Cyril Pigot, +33 (0) 1 42 99 16 56
cpigot@artcurial.com

RECHERCHE ET AUTHENTIFICATION :

Constance Boscher, +33 (0) 1 42 99 20 37
cboscher@artcurial.com

HISTORIENNE D'ART :

Marie-Caroline Sainsaulieu,
mcsainsaulieu@orange.fr

**ORDRE D'ACHAT,
ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE :**

Marianne Balse, +33 (0) 1 42 99 20 51
bids@artcurial.com

COMPTABILITÉ ACHETEURS ET VENDEURS :

Marion Carteirac, +33 (0)1 42 99 20 44
mcarteirac@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Vendredi 5 décembre	11h - 19h
Samedi 6 décembre	11h - 19h
Dimanche 7 décembre	11h - 19h

VENTE :

Lundi 8 décembre 2008 à 14h30

CATALOGUE VISIBLE SUR INTERNET

www.artcurial.com

VENTE N° 01443

Détail du lot 58

INDEX

B
BALMIER Albert **38**
BARRIAS Félix **40**
BASCOULÈS Jean-Désiré **24**
BAUGNIÈS Eugène **46**
BERNARD Émile **56, 57**
BESANCENOT Jean **1**
BIDA Alexandre **11**
BISÉO Césaire **26**
BRIDGMAN Frederick Arthur **28**

C
CHECA Y SANZ Ulpiano **32**
CONSTANT Benjamin **47**
CRAPELET Louis Amable **18, 55**

D
DELABRIÈRE Édouard **25**

E
École Européenne du XIX^e siècle **29**
EDY-LEGRAND Louis **23**
EL GLAOUI Hassan **59**
ENJOLRAS Delphin **49**

F
FLASSCHOEN Gustave **21**
FRÈRE Charles-Théodore (Frère Bey) **9, 15**
FROMENTIN Eugène **17**

G
GIRARDET Eugène **50, 51**
GIRAUD Pierre-François-Eugène **13**
GUILLAUMET Gustave **10**

H
HALLEUX **27**
HUGUET Victor **35**

J
JOLY Charles dit Montlevault **22**
JONCHÈRE Evariste **39**

L
LAURET Emmanuel dit Lauret L'ainé **7**
LÉVY Charles **37**
LOUCHE Constant **42**

M
MAJORELLE Jacques **58**
MAURY Georges **30**
MIRALLES Francisco **48**

P
PASCAL Paul **20, 36, 41**
PESENTI **44**
PILS Isidore **12**
PONTOY Henry **16, 52**

R
REYNIER Anthonin **45**
ROCHE Marcel **8, 14, 33**
ROCHEGROSSE Georges Antoine **54**
ROUSSEAU Henri **31**

S
SALZMANN Auguste **2, 3, 4, 5, 6**
STELLA Étienne Alexandre **34**

T
THIL Jeanne **19**

W
WASHINGTON George **53**
WYGRZYWALSKI Feliks **43**



1



1

1

JEAN BESANCENOT

1902-1992

TYPES ET COSTUMES DU MAROC

Album contenant soixante planches en fac-similé et en camaïeu d'après les gouaches de Besancenot. In-fol. Paris, Éditions des Horizons de France, 1942, n° 217 sur 300 exemplaires numérotés. Emboîtage d'origine beige.

Contient une préface de Christian Funck-Brentano, des notes historiques et sociologiques concernant les populations et leurs costumes, et une carte. Entre 1934 et 1939, Besancenot parcourt le Maroc, et peint, avec une précision documentaire, des costumes, des parures et des tatouages. La maquette originale de son ouvrage est conservée à la Bibliothèque royale à Rabat.

4 000 / 5 000 €



2



3



4

2

AUGUSTE SALZMANN

1821-1872

LOT DE TROIS TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES :

- Jérusalem, Portail de Sainte-Marie-la-Grande, 1854
- Jérusalem, Porte de Jaffa, 1854
- Jérusalem, enceinte du Temple, 1854

Tirage sur papier salé monté sur carton lithographié, procédé Blanquart-Évrard

22,5 x 33 cm ; 23 x 33 cm ; 32,5 x 23 cm

3 000 / 5 000 €

3

AUGUSTE SALZMANN

1821-1872

LOT DE TROIS TIRAGES COMPRENANT :

- Église Sainte-Anne, façade, 1854
- Jérusalem, enceinte du Temple, 1854
- Jérusalem, enceinte du Temple 2, 1854

Tirage sur papier salé monté sur carton lithographié, procédé Blanquart-Évrard

33 x 23 cm ; 33 x 23,5 cm ; 33 x 23,5 cm

3 000 / 5 000 €

4

AUGUSTE SALZMANN

1821-1872

LOT DE TROIS TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES :

- Jérusalem, Tombeau des Rois de Juda, 1854
- Jérusalem, Tombeau des Rois de Juda, 1854
- Tombeau des Rois de Judas 2, 1854

Tirage sur papier salé monté sur carton lithographié, procédé Blanquart-Évrard

23 x 33 cm ; 23 x 33 cm ; 23 x 32 cm

3 000 / 5 000 €



5



6

5

AUGUSTE SALZMANN

1821-1872

LOT DE TROIS TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES :

- Jérusalem, Saint Sépulcre, Détail de la Porte, 1854
- Enceinte du Temple face nord, 1854
- Jérusalem enceinte du Temple, 1854

Tirage sur papier salé monté sur carton lithographié, procédé Blanquart-Évrard

32 x 23 cm ; 32 x 23 cm ; 33 x 23,5 cm

3 000 / 5 000 €

6

AUGUSTE SALZMANN

1824-1872

LOT DE 3 TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES :

- Jérusalem, Saint Sépulcre, Chapelle du Calvaire, 1854
- Saint Sépulcre, Porte Principale, 1854
- Carrière de la Porte de Damas, 1854

Tirage sur papier salé monté sur carton lithographié, procédé Blanquart-Évrard

32 x 23 cm ; 32 x 23 cm ; 23,5 x 33 cm

3 000 / 5 000 €

Auguste Salzmann est, avec Louis de Clercq, le plus important photographe de la période du calotype à avoir développé une œuvre qui n'ait pas l'Égypte pour centre. L'ensemble des photographies dont il fut l'auteur en 1854 ont Jérusalem pour sujet et l'archéologue Félix Caignart de Saulcy (1807-1880) pour inspirateur.

Il resta quatre mois à Jérusalem, et il en rapporta environ cent cinquante clichés.

Cette campagne photographique menée avec un but précis répond exactement aux recommandations faites par le même Félix de Saulcy dans son rapport sur le bien-fondé de la mission sollicitée par Salzmann à Rhodes : "S'attachant uniquement à des vues générales, [les photographes] ont fait ce qu'un dessinateur a toujours le temps d'exécuter et ils ont omis les détails si précieux que l'artiste n'a pas le loisir de prendre. M. Salzmann s'attachera donc aux points de vue rapprochés et aux détails [...] que la photographie seule peut rendre." En effet, les planches les plus étonnantes de cet album sont sans doute les détails de construction du mur d'enceinte de Jérusalem. On y trouve aussi de très belles vues plus générales de la vallée de Josaphat, de Bethléem, de Jérusalem. Salzmann allie très harmonieusement ses qualités de photographe à ses compétences d'archéologue, ses vues de détails architecturaux sont équilibrées et composées comme des tableaux.



7



9



11

7

EMMANUEL LAURET DIT LAURET L'AÎNÉ

1806-1882

JEUNE ORIENTALE

Crayon et aquarelle sur papier
Signé, daté "1853" et situé "Alger" en bas à droite
30 x 22 cm (11,70 x 8,58 in.)

800 / 1 000 €

8

MARCEL ROCHE

1890-1959

SCÈNE ÉGYPTIENNE, 1931

Deux aquarelles et encre sur papier
Porte le cachet de la signature (chaque)
16,5 x 11,5 cm - 19 x 13 cm

500 / 700 €

9

CHARLES-THÉODORE FRÈRE (FRÈRE BEY)

1814-1886

LE CHÂTEAU DES SEPT TOURS À CONSTANTINOPLE

Fusain et rehaut d'aquarelle, lavis d'encre de Chine sur papier
Signé et situé en bas à gauche
29 x 49 cm (11,31 x 19,11 in.)

1 800 / 2 200 €

10

GUSTAVE GUILLAUMET

1840-1887

JEUNE FEMME ET SON ENFANT

Dessin au crayon sur papier
Signé en bas à droite
39,20 x 25,80 cm (15,29 x 10,06 in.)

600 / 800 €

11

ALEXANDRE BIDA

1823-1895

ARNAUTE

Dessin au crayon et fusain sur papier
Signé en bas à droite
24 x 16 cm (9,36 x 6,24 in.)

500 / 700 €



12

12

ISIDORE PILS

1815-1875

PORTRAIT DE FEMME KABYLE

Huile sur toile
Porte le cachet de la vente en bas à gauche et à droite
Porte le cachet de cire de la vente au dos
55 x 46 cm (21,45 x 17,94 in.)
PROVENANCE : Atelier de l'artiste ; sa vente après décès, Paris, Hôtel Drouot, 20 mars 1876
Collection privée
Élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, Isidore Pils remporte le prix de Rome de 1838. Il obtient son premier succès au Salon de 1849 avec son *Rouget de l'Isle chantant la Marseillaise*. Ayant les

faveurs du nouvel empereur Napoléon III dès 1852, il se voit confier la chronique de ses batailles militaires dont *La bataille de l'Alma* acclamée au Salon de 1861. C'est à la demande de Napoléon III qui désire un tableau commémoratif de sa récente visite qu'il se rend en mars 1861 en Algérie. Notre *portrait de femme kabyle* parée de riches bijoux est une étude pour l'œuvre acquise par le duc d'Aumale et exposée au Musée Condé sous le titre de *Kabyles*.
MUSÉES : Condé à Chantilly, Musée d'Alger, Wallace Collection, etc.

10 000 / 15 000 €



13

13

PIERRE-FRANÇOIS-EUGÈNE GIRAUD

1806-1881

JEUNES ARABES

Crayon et aquarelle sur papier
Porte en bas à droite le cachet de la vente d'atelier
Taches et déchirures
31 x 46,50 cm (12,09 x 18,14 in.)

800 / 1 200 €

14

MARCEL ROCHE

1890-1959

ÉTUDE DE PERSONNAGES

Deux aquarelles sur papier
Porte le cachet de la signature (chaque), daté "1931"
et situé "Égypte" en bas à droite
Vue : 10 X 15,5 cm ; 13 x 16 cm

500 / 700 €

15

CHARLES-THÉODORE FRÈRE (FRÈRE BEY)

1814-1888

VUE DE LA MOSQUÉE YENI DJAMI

Crayon et aquarelle sur papier
Signé et daté "1879" en bas à gauche
15,50 x 31 cm (6,05 x 12,09 in.)

600 / 800 €

16

ATTRIBUÉ HENRY PONTOY

1888-1968

AGADIR

Aquarelle et gouache sur papier
29 x 43 cm (11,31 x 16,77 in.)
PROVENANCE : Offert par l'artiste en 1947 aux parents
de l'actuel propriétaire

800 / 1 200 €

17

EUGÈNE FROMENTIN

1820-1876

LA CARAVANE

Aquarelle sur papier
Porte le cachet de la vente Eugène Fromentin, "n° 717" en bas à droite
16 x 22,50 cm (6,24 x 8,78 in.)

600 / 800 €



15



17



18

18

LOUIS AMABLE CRAPELET

1822-1867

RUE ANIMÉE AU KAIRE

Aquarelle et gouache signée, datée et située en bas à droite "18??"
"Kaire", titrée et signée au dos
57 x 39 cm (22,23 x 15,21 in.)
EXPOSITIONS : Numéro d'exposition sur le cadre : 729

Louis Amable Crapelet étudie à l'atelier de Corot. Il arrive au Caire en 1852 et parcourt durant deux années la Haute et la Basse Égypte, remontant le Nil jusqu'à la troisième cataracte. Il s'inspire de ce long voyage pour de multiples œuvres et exposera ainsi beaucoup de vues de ce pays qu'il a tant aimé au Salon.
MUSÉES : Marseille, Musée du Louvre, Mulhouse, Saint-Étienne

4 000 / 6 000 €



19



21



23

19

JEANNE THIL

1887-1968

LE CHARMEUR DE SERPENT

Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à droite
50 x 70 cm (19,50 x 27,30 in.)
PROVENANCE : Collection privée

3 000 / 4 000 €

20

PAUL PASCAL

1832-1903

CLAIR DE LUNE

Gouache sur papier
Signé et daté "1885" en bas à gauche
20 x 30 cm (7,80 x 11,70 in.)

1 200 / 1 500 €

21

GUSTAVE FLASSCHOEN

1868-1940

PORTE DE FEZ

Huile sur toile marouflée sur carton
Signée en bas à droite et située "FEZ" au dos
18 x 37 cm (7,02 x 14,43 in.)

1 800 / 2 000 €

22

CHARLES JOLY DIT MONTLEVAULT

1835-1897

L'ENTRÉE DE LA VILLE

Huile sur carton
Signée en bas à gauche et situé "Liban" au dos
22,5 x 32 cm

2 500 / 3 000 €

23

LOUIS EDY-LEGRAND

1892-1970

FEMME ALGÉRIENNE

Dessin à l'encre et rehauts de crayons de couleurs sur papier
Signé et daté "42" en bas à droite
34,50 x 24 cm (13,46 x 9,36 in.)

1 200 / 1 500 €



24

24

JEAN-DÉSIRÉ BASCOULÈS

1886-1976

LA PLACE DU GOUVERNEMENT À ALGER

Huile sur toile
Signée en bas à droite
65 x 81 cm (25,35 x 31,59 in.)
Après avoir débuté sa formation aux Beaux-Arts de Bordeaux, Jean-Désiré Bascoulès se rend à Paris. Grâce à sa *Halte au désert du Grand Erg*, il obtient en 1924 sa bourse pour la villa Abd-El-Tif. L'Algérie devient dès lors sa seconde patrie. Considéré comme l'un des meilleurs

peintres de l'École d'Alger, il connaît un succès important pour ses œuvres présentant un orientalisme authentique et il reçoit la Médaille d'or à l'exposition coloniale de 1931.
La place du gouvernement à Alger souligne son talent de luministe. Il a réalisé une autre version reproduite en couleurs dans l'ouvrage de Marion-Vidal Bué, « Alger et ses peintres », à la page 136. Son atelier était en effet situé au-dessus de cette place, et ses fenêtres lui en offraient une vue dégagée.
MUSÉES : Alger, Narbonne

18 000 / 22 000 €



25



26



27

25

ÉDOUARD DELABRIÈRE

1829-1912

LE CHEVAL DU SULTAN

Bronze à patine brune
Signé sur la terrasse
34,50 x 36 cm (13,46 x 14,04 in.)
PROVENANCE : Collection privée, Paris

4 000 / 6 000 €

26

CÉSARE BISÉO

1843-1909

SCÈNE DE RUE EN ÉGYPTE

Aquarelle sur carton
Signé, daté 1884 et situé "ROMA" à gauche
52,50 x 35,50 cm (20,48 x 13,85 in.)
PROVENANCE : Collection privée

2 500 / 3 500 €

27

HALLEUX

XIX^e

LES PÈLERINS ALLANT À LA MECQUE

Huile sur toile
Signée en bas à droite
30 x 40 cm (11,70 x 15,60 in.)
Inspirée du tableau de Léon Belly conservé au Musée d'Orsay

2 500 / 3 500 €



28

28

FREDERICK ARTHUR BRIDGMAN

1847-1928

LA PARTIE DE JACQUET

Huile sur toile
Signée en bas à droite
46 x 55 cm (17,94 x 21,45 in.)
PROVENANCE : Collection privée

À Alger lors de son premier voyage en Afrique du Nord en 1872, l'Algérie a captivé l'imagination de Frederick Arthur Bridgman, et est devenue sa destination favorite. Pendant les années 1880, sa femme et sa fille habitent avec lui à l'hôtel de l'Orient dans le quartier supérieur de Mustapha et il loue un guide, Belkassem, qui lui permet de visiter les résidences privées dans lesquelles il pourrait

voir et peindre la vie de tous les jours. Depuis l'Algérie il écrit chez lui : « Ici nous avons tous les avantages de la civilisation avec assez d'images à peindre pour une personne. » Les sujets abordés par Bridgman bien qu'emprunts de la lumière et des couleurs d'Orient, ne sont jamais dépourvus de son style académique qu'il a acquis dans l'atelier de Jean-Léon Gérôme. Notre œuvre est un exemple parfait de sa meilleure période ; elle nous dépeint une partie de jacquet, pendant les heures de grande chaleur à la terrasse d'un café, certainement à Alger. Une exposition new-yorkaise a lieu à l'American Art Gallery en 1881. Il publie dans l'Harper's Monthly Magazine en 1888 le récit de ses voyages. **MUSÉES** : Metropolitan museum of art, Detroit Institute of Arts, Museum of fine arts de Boston, Nantes

40 000 / 60 000 €



29



31

29
ÉCOLE EUROPÉENNE
XIX^e

CAVALIER MAMELOUK

Paire d'huiles sur toile
Porte une signature illisible
24 x 18 cm (9,36 x 7,02 in.)

4 000 / 6 000 €



29

30
GEORGES MAURY
1872

FANTASIA

Huile sur toile
Signée en bas à droite
63 x 113 cm (24,57 x 44,07 in.)

1 200 / 1 500 €

31
HENRI ROUSSEAU
1875-1933

LA CHASSE AU FAUCON

Huile sur panneau
Signé en bas à droite
16 x 12 cm (6,24 x 4,68 in.)
Après avoir passé son enfance en Égypte, Henri Rousseau entre à l'École des Beaux-Arts de Paris, dans l'atelier de Jean-Léon Gérôme, en 1894. Il part pour la Tunisie et l'Algérie dès 1901, tombant immédiatement amoureux de l'Orient. Il ne cessera alors pas ses escapades régulières, puisant des motifs qu'il reprendra dans études et tableaux.
Cette *Chasse au faucon* souligne son attachement envers cette chasse ancestrale qui se pratiquait avec faste en Algérie ainsi qu'au Maroc.
MUSÉES : Aix-en-Provence, Saint-Brieuc, Nantes
BIBLIOGRAPHIE : Pour d'autres tableaux de la chasse au faucon, Toulouse, Musée des Augustins, "Henri Rousseau, Peintre orientaliste", 1997

3 000 / 4 000 €



32

32
ULPIANO CHECA Y SANZ
1860-1916

CAVALIERS À LA SORTIE DES REMPARTS DE FEZ

Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à gauche
44,50 x 57 cm (17,36 x 22,23 in.)
Parallèlement à ses envois réguliers de tableaux historiques aux Salons, Ulpiano Checa Y Sanz développe un style qui lui est propre et montre un attachement particulièrement fort aux représentations équestres.
Le départ du sultan illustre parfaitement sa maîtrise technique de l'aquarelle à la fois enlevée et précise.
MUSÉE : Nantes

12 000 / 15 000 €



34

33
MARCEL ROCHE
1890-1959

CARNET D'ÉGYPTE, 1931

Deux aquarelles sur papier
Porte le cachet de la signature, daté "1931" et situé "Égypte"
18 x 17 cm ; 13 x 10 cm

500 / 700 €

34
ÉTIENNE ALEXANDRE STELLA
1892

LE MARCHAND D'ESCLAVE

Bronze à patine brune
Signé sur la base
Hauteur : 71 cm (27,69 in.)

7 000 / 9 000 €



35 détail

35
VICTOR HUGUET
1835-1902

HALTE DE BICHARIS DANS LE DÉSERT DE LIBYE

Huile sur toile
Signée et datée "1861" en bas à droite
110 x 196 cm (42,90 x 76,44 in.)
EXPOSITIONS : Paris, Salon des artistes français, 1861

150 000 / 200 000 €



VICTOR HUGUET

HALTE DE BICHARIS DANS LE DÉSERT DE LIBYE, 1861

« L’Orient est extraordinaire. Il échappe aux conventions... il renverse les harmonies dont le paysage a vécu depuis des siècles. Je ne parle pas d’un Orient fictif. Je parle de ce pays poudreux, blanchâtre, un peu cru dès qu’il se colore, rigide de formes, dessiné en largeur plus souvent qu’en hauteur, très net, sans atténuation, presque sans atmosphère appréciable et sans distance », notait Eugène Fromentin en 1846 lors de son premier voyage en Algérie.

Deux autres voyages suivirent, en 1847 et 1852, au cours desquels il constata, tant au Sahel, verdoyant et nuageux, qu’au Sahara, calciné et austère, que la lumière voilait tout de gris, et que les ombres, loin d’être sombres et noires, comme on les rendait en Europe, étaient transparentes et colorées. Nourri par ces expériences nouvelles, il exécute des œuvres superbes et triomphe aux Salons de 1859 et 1861 (fig. 1). Devenu un peintre orientaliste célèbre et un conteur à succès avec ses deux ouvrages *Un été dans le Sahara* (1857) et *Une année dans le Sahel* (1858), il attira auprès de lui les jeunes artistes. Sans jamais ouvrir officiellement un atelier, il prodiguait conseils et encouragements à de jeunes artistes comme Théodore Frère, Fernand Cormon, Henri Gervex et Victor Huguet.

Victor Huguet¹ étudie d’abord avec le peintre Émile Loubon² à Marseille. Un premier voyage en Égypte en 1852 à l’âge de dix-sept ans et un second en Crimée en 1853, aux côtés du peintre de marines Durand Brager, le marquent et influencent fortement son inspiration vers l’orientalisme. Il expose pour la première fois en 1859 aux Salons de Marseille et de Paris, et rencontre probablement la même année Eugène Fromentin qui accepte de le prendre comme disciple. Si ses premières œuvres dénoncent l’influence de son nouveau maître et reprennent la sobriété de sa palette, celles qui suivent montrent une évolution vers les couleurs chaudes et lumineuses, aux harmonies subtiles d’ocres et de bleus. C’était bien ce qui était le plus difficile à rendre, selon Fromentin, « ces sables et ces rochers » et « les effets de lumière aveuglante ». Victor Huguet participe régulièrement au Salon des Artistes français à partir de 1861.

L’œuvre *Halte de Bicharis dans le désert de Libye* exposée au Salon des Artistes français de 1861, illustre son exceptionnel talent de coloriste. Les dégradés raffinés de couleurs ocres pour la rocaille sableuse du désert et les tonalités bleutées du ciel forment une harmonie somptueuse, rehaussée par les couleurs pures des personnages et des chameaux. La femme, au premier plan, habillée d’une tunique bleu saphir, illumine l’ensemble de la scène qui se déroule derrière elle. Les réalités de la vie orientale, avec leurs colorations et leurs coutumes se lisent dans ce tableau au chromatisme étincelant.

Devenu un peintre orientaliste de renom au même titre que Jean-Léon Gérôme (fig. 2), Victor Huguet rencontra un grand succès auprès des marchands, notamment Charles Durand-Ruel. Depuis Biskra (Algérie) il écrivait le 24 janvier 1890 :

« Cher Monsieur Charles
J’attends toujours avec beaucoup d’impatience votre envoi annoncé dans votre lettre du 2 janvier. Rien n’est venu encore, voici la fin du mois qui arrive, et à l’hôtel où je suis il est d’usage de régler toutes les fins du mois. J’ose espérer que vous ne me ferez pas longtemps attendre et je vous prierai même de me faire cet envoi le plus tôt possible afin de ménager mon petit amour-propre vis-à-vis de mon maître d’hôtel. Je travaille ferme, j’amoncelle des matériaux pour vous faire des tableaux et malgré les contretemps, les mauvais jours, etc., je crois que vous serez satisfait et que vous verrez que je n’ai pas perdu mon temps... »

Une seconde lettre, datée du 10 février 1890, adressée à Charles Durand-Ruel, rend compte de son séjour à Biskra, « pays superbe » : « plus on le parcourt plus on découvre de choses intéressantes, écrit-il. Malheureusement il faut aller loin et les longs trajets, même en voiture, raccourcissent terriblement les séances de peinture ». Les œuvres que Victor Huguet rapporte à Paris entrent dans de prestigieuses collections, telle la collection Beurdeley ou celle du baron Arthur Chassériau. A partir de 1895 et jusqu’en 1899, il expose au Salon des peintres orientalistes des œuvres comme *Portes à Biskra*, *Fontaine à Bougie*, *La baignade de chevaux*, *Caravane traversant le gué*.

Les plus grands musées conservent ses peintures et aquarelles : Paris (musée du Louvre), Rouen, Marseille, Montpellier, Aix-en-Provence, Alger, Londres...



Illustration 1



Illustration 2

BIBLIOGRAPHIE : Lionello Venturi, *Les archives de l’Impressionnisme*, II, Durand-Ruel Éditeurs, Paris, New York, 1939.
Christine Peltre, *Les Orientalistes*, Hazan, 1977.
Mai – juin 1983, Pau, Musée des Beaux-Arts,
Dunkerque, Musée des Beaux-Arts,
Douai, Musée de la Chartreuse, *Les peintres orientalistes*.
Lynne Thornton, *Les Orientalistes, peintres voyageurs*, ACR Édition, 1993.
Élisabeth Cazenave, *Les artistes d’Algérie*, Bernard Giovanangeli Éditeur, Association Abd-el-Tif, 2001

1. Le Lude (Sarthe) 1835 – Paris 1902.
2. Aix-en-Provence 1809 – Marseille 1863. Élève de Granet, il fut directeur de l’École des Beaux-Arts de Marseille de 1845 à 1863 et exposa au Salon de 1833 à 1863.
Fig. 1. Eugène Fromentin, *La chasse au héron (Algérie)*, 1865, huile sur toile, 99 x 142 cm. Chantilly, Musée Condé.
Fig. 2. Jean-Léon Gérôme, *Le Golfe d’Aqaba*, vers 1879, huile sur toile, 60 x 81cm. Dublin, The National Gallery of Ireland.



37

36
PAUL PASCAL
1832-1903

L'OASIS ET LE CAMPEMENT

Paire de gouaches sur papier
Signée en bas à droite
5 x 10 cm (1,95 x 3,90 in.)

800 / 1 200 €

37
CHARLES LÉVY
1820-1899

SALOMÉ

Bronze à patine brune-verte
Signé sur la terrasse et intitulé Salomé sur le cartouche
86 cm (33,54 in.)

12 000 / 15 000 €

38
ALBERT BALMIER
XIX^e-XX^e

LES PÊCHEURS, 1898

Huile sur toile
Signée, datée "1898" à droite et située "Alger"
65 x 50 cm (25,35 x 19,50 in.)

1 200 / 1 500 €

39
EVARISTE JONCHÈRE
1892-1956

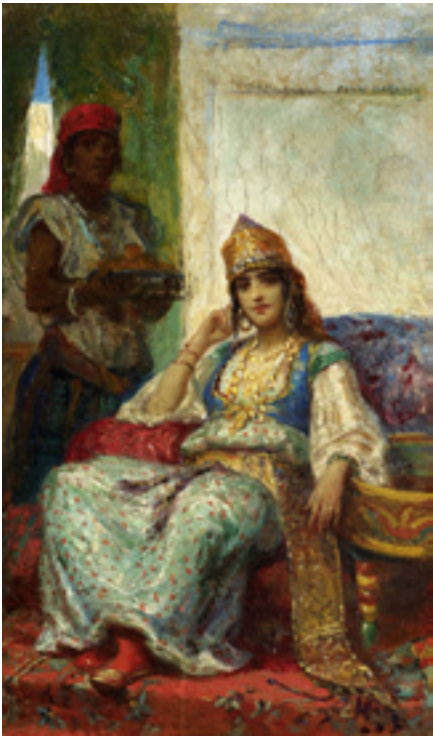
GUERRIER MEO S'APPUYANT SUR SA LANCE, CIRCA 1932-1935

Bronze à patine brun-vert
Signé en creux et porte le cachet "Susse fondeur Paris" sur la base
Hauteur : 55 cm (21,45 in.)

8 000 / 10 000 €



39



40

40
FÉLIX BARRIAS
1822-1907

PRINCESSE ORIENTALE

Huile sur panneau
Signé en haut à droite
23,50 x 14 cm (9,17 x 5,46 in.)

4 000 / 6 000 €



42

41
PAUL PASCAL
1832-1903

L'OASIS

Paire de gouaches sur papier
Signée en bas à droite
20 x 28,50 cm (7,80 x 11,12 in.)

2 000 / 3 000 €

42
CONSTANT LOUCHE
1880-1965

VILLAGE DE MONTAGNE EN ALGÉRIE

Huile sur toile
Signée en bas à droite
33 x 100 cm (12,87 x 39 in.)

300 / 400 €



44

43
FELIKS WYGRZYWALSKI
1875-1944

LA PRIÈRE DANS LE DÉSERT

Huile sur panneau
Signé en bas à droite
32 x 45 cm (12,48 x 17,55 in.)

2 000 / 3 000 €

44
PESENTI
XIX^e-XX^e

GUERRIER, 1880

Aquarelle sur papier
Signé en bas à droite
25 x 17 cm (9,75 x 6,63 in.)

1 200 / 1 500 €



45

45
ANTHONY REYNIER
1835-1909

L'ORIENTALE AU TAMBOURIN, 1886

Huile sur toile
Signée en bas à gauche et datée "86" à droite
92 x 65 cm (35,88 x 25,35 in.)

Reynier suit les cours d'Émile Loubon à l'école des Beaux-Arts de Marseille. *Orientale au tambour*, portrait d'une jeune femme séduisante dans un intérieur faiblement éclairé par une lumière douce, illustre le charme avec lequel Reynier réussit à mettre en valeur les personnages qu'il représente.

10 000 / 15 000 €

« Parlons du printemps des cœurs. Mais ces mots ont-ils besoin de commentaires ? les jeunes gens ne les portent-ils pas profondément gravés dans leurs poitrines ? ce printemps ne resplendit-il pas dans tout leur être et les vieillards, lorsque courbés vers la terre ils recherchent les traces du printemps de leur cœur, ne croient-ils pas un instant le retrouver, quand revient le printemps des fleurs ? »

Étienne Dinet et Slimane Ben Ibrahim

46
EUGÈNE BAUGNIÈS
1842-1891

LA CONVERSATION

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
111 x 85 cm (43,29 x 33,15 in.)
PROVENANCE : Galerie Attard, Paris - Collection privée
Élève de Mercier et de Gleyre, il se spécialise très tôt dans la peinture orientaliste. Il expose au Salon entre 1872 et 1884, des scènes typiques, intérieurs de bazar, scènes de café et danses orientales. Son enseignement classique doublé d'une palette lumineuse et colorée lui assure une renommée certaine durant sa courte carrière.

30 000 / 40 000 €





47

47

BENJAMIN CONSTANT
1845-1902

ODALISQUE

Huile sur panneau
Signé en bas à droite
58,5 x 83,5 cm (22,04 x 15,41 in.)
Benjamin Constant compte parmi les plus grands peintres orientalistes français du dernier tiers du XIX^e siècle. Il effectue son premier voyage au Maroc en 1871, accompagnant l'ambassade diplomatique de Charles Tissot. Il reçoit alors une véritable révélation : sa passion pour l'Orient va transformer son art. Il s'attache dès lors à peindre la vie de ces contrées lointaines en utilisant toujours une palette de couleurs très chaleureuse et une lumière diffuse mettant en valeur les courbes des corps, comme dans notre odalisque.
MUSÉES : Orsay, Montréal, Toulouse, Nantes, Saint Petersburg, le Metropolitan Museum of Art, Narbonne, Pau

6 000 / 8 000 €

48

FRANÇOIS MIRALLES
1848-1901

JEUNE ORIENTALE À L'ÉVENTAIL

Huile sur panneau
Signé en haut à gauche
31,50 x 23,50 cm (12,29 x 9,17 in.)
PROVENANCE : Goupil Galerie.

5 000 / 7 000 €



48



49

49

DELPHIN ENJOLRAS
1857-1945

RÊVERIE

Huile sur toile
Signée en bas à droite
39 x 54 cm (15,21 x 21,06 in.)
Formé par Gaston Gérard aux écoles de dessin de la Ville de Paris puis par Gérôme à l'École des Beaux-Arts de Paris, il fait preuve de talent aussi bien dans l'aquarelle, dans l'huile que dans le pastel. Il expose au Salon de Paris, où son talent est salué. Amoureux des femmes, il excelle dans leurs représentations intimistes mises en valeur par un jeu luministe plein de subtilité.
MUSÉES : Le Puy en Velay

30 000 / 40 000 €

« Dans la tendresse du chant fluide des oiseaux j'écoute ta ballade de cithare enchantée oh poète des sables sans mer et du silence où les dattes sont en miel la parole devient grenade sur tes lèvres et l'oasis un poème éternel. »

Aboulkacem Chebbi

50
EUGÈNE GIRARDET
1853-1907

LA RÉCOLTE DES DATTES, CIRCA 1890

Huile sur toile
Signée en bas à droite
54 x 74,50 cm (21,06 x 29,06 in.)
PROVENANCE : Offert par l'artiste par descendance à l'actuel propriétaire
Eugène Girardet appartient à une famille suisse huguenote, héritière de traditions artistiques depuis le XVII^e siècle. Son père Paul, graveur, l'initie aux arts. Puis il suit les cours de Jean-Léon Gérôme dont l'enthousiasme pour les pays musulmans éveille en lui le désir de visiter l'Orient. En 1874, Girardet se rend au Maroc, en Espagne et en Algérie, ce qui constitue la première de ses nombreuses visites en Afrique du Nord. Comme de nombreux artistes français déçus par la modernité du nord du pays, il s'enfonce dans le sud. Là, il s'intéresse aux coutumes locales et à la vie indigène et peint les travaux quotidiens, les villageois, les caravanes, la prière du soir et les paysages du désert. Il représente aussi des fêtes, des fantasias et des danseurs.
La récolte des dattes illustre merveilleusement ses qualités de dessinateur et de coloriste. L'effet de lumière traversant la palmeraie met en valeur par sa douceur les subtilités de sa palette. Certaines récoltes sont célébrées au moment du passage des saisons. La fête des dattes a lieu au mois d'octobre.
Une importante exposition de ses peintures de voyage se tient en 1899 à la galerie Georges Petit.
MUSÉES : Orsay, Dahesh Museum de New York, Nantes, Troyes, Alger, etc.

60 000 / 80 000 €



50



51

51
EUGÈNE GIRARDET
1853-1907

DANS LES RUES DE BOU SAADA

Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à droite
20,50 x 30,50 cm (8 x 11,90 in.)

8 000 / 10 000 €

52
HENRY PONTOY
1888-1968

VUE DE MOULAY IDRIS

Aquarelle et gouache sur papier
Signé en droite
35 x 44 cm (13,65 x 17,16 in.)
PROVENANCE : Offert par l'artiste en 1947 aux parents
de l'actuel propriétaire

4 000 / 6 000 €



52



53

53
GEORGE WASHINGTON
1827-1910

LA HALTE, LE MARÉCHAL-FERRAND

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
65 x 46 cm (25,35 x 17,94 in.)

PROVENANCE : Collection privée
Après avoir été élève de Picot, George Washington part pour l'Algérie
et le Maroc. Il décrit la vie nomade ou rurale, les festivités du
Maghreb, des fantasias, toujours avec un talent certain.
MUSÉES : Sète, Lille, Dijon, Narbonne

15 000 / 18 000 €



54

54

GEORGES ANTOINE ROCHEGROSSE

1859-1938

LA TOILETTE

Huile sur toile signée en haut à gauche
36 x 28 cm (14,04 x 10,92 in.)
Antoine Rochegrosse consacre la seconde partie de sa vie à l'Orient. Après sa découverte de l'Algérie en 1894, il décide de s'installer près d'Alger, et ce dès 1910. Parallèlement à son travail d'artiste, il enseigne à l'Académie de peinture.
La Toilette illustre son talent dans le rendu sensuel des femmes et des couleurs chatoyantes.
MUSÉES : Orsay, Lille, Nantes, etc.

2 000 / 3 000 €

55

LOUIS AMABLE CRAPELET

1822-1867

COUCHER DE SOLEIL SUR LE NIL, 1865

Plume et encre brune, aquarelle sur papier
Signé et daté "1865" en bas à droite
17,50 x 26 cm (6,83 x 10,14 in.)

500 / 700 €

56

ÉMILE BERNARD

1868-1941

ÉTUDE DE PERSONNAGES (ÉGYPTE)

Aquarelle et encre sur papier
Porte le cachet en bas droite
26,50 x 18 cm (10,34 x 7,02 in.)

1 200 / 1 500 €



57

57

ÉMILE BERNARD

1868-1941

HAREM, CIRCA 1903

Huile sur toile
Signée en bas à droite
105 x 140 cm
PROVENANCE : Collection privée
BIBLIOGRAPHIE : Cette œuvre sera incluse dans le catalogue raisonné de l'œuvre d'Émile Bernard actuellement en préparation par le Wildenstein Institute

D'abord peintre d'avant-garde, Émile Bernard prend part au développement des grands courants artistiques : le mouvement nabi, le cloisonnisme, le synthétisme. Par la suite, il recherche plus d'équilibre et d'apaisement dans ses peintures, faisant évoluer son style. Il quitte la France en 1893 pour l'Italie puis l'Égypte où il séjournera dix ans.
Harem est un exemple typique de sa période égyptienne.
MUSÉES : Nîmes, Marseille, Orsay, Rennes, Lille, Rijksmuseum, Boston, Bale, Moma, etc.

30 000 / 40 000 €

« Lui qui avait été si discret, si nuancé, si subtil au niveau des jeux d’ombres et de lumière en n’utilisant que trois ou quatre teintes différentes pour une seule toile, se lança alors dans des harmonies violentes. Ce n’étaient que verts durs, bleus forts, jaunes acides se heurtant les uns aux autres. »

Félix Marcilhac

58
JACQUES MAJORELLE
1886-1962

PALABRE À KAYES - SOUDAN FRANÇAIS (MALI), 1946

Gouache sur papier
Signé, situé et daté "46" en bas à gauche
63,50 x 43,50 cm (24,77 x 16,97 in.)
PROVENANCE : Collection privée
BIBLIOGRAPHIE : Félix Marcilhac, "Jacques Majorelle",
Éditions ACR, reproduit en couleurs page 220
A une carrière strictement française, Jacques Majorelle a toujours préféré les voyages pour s’aventurer vers de nouveaux horizons.
À la suite de son séjour au Soudan français en 1946 qui marque le début de ses pérégrinations en Afrique noire, il développe une grande liberté de mise en page et ajoute à sa palette des teintes très vives, poussé par cette nouvelle découverte de la lumière et de la couleur. Il acquiert de plus une sensibilité nouvelle se manifestant dans la représentation de rapports humains lors de fêtes, de marchés. Il s’inspire de sa propre expérience.
Notre tableau dépeint la vie quotidienne et sa joie, son exubérance qui existent lors des marchés africains.
MUSÉES : Narbonne, etc.
Lot présenté par Monsieur Félix Marcilhac, expert,
8 rue Bonaparte - 75006 Paris
Téléphone +33 (0) 1 43 26 47 36

50 000 / 70 000 €



« "Monsieur dessine-moi un cheval." Le pacha avait chapitré d'un regard autoritaire la turbulence du fils qui osait importuner un hôte. La "demande" avait amusé Dufy. »

Maurice Arama

59

HASSAN EL GLAUI

Né en 1924

LE PACHA ET SON ESCORTE

Gouache sur panneau d'isorel
Signé en bas à gauche
75 x 105,50 cm (29,25 x 41,15 in.)
PROVENANCE : Acheté à Casablanca dans les années 80.
Collection privée
Fils du Pacha de Marrakech, Hassan El Glaoui ne cède pas à la tradition familiale et se tourne vers sa passion : la peinture et le dessin. Encouragé par le Major Général Américain A. Goodyear, fondateur et président du Musée d'Art Moderne de New York, de passage à Marrakech, il se perfectionne à Paris. Il développe dès le plus jeune âge un goût pour l'équitation. Cela aura une forte influence sur son œuvre dans laquelle le cheval tient une place prépondérante. Il illustre notamment le cavalier arabe, seul, en groupe, lors de fantasias ou de fêtes traditionnelles.

20 000 / 30 000 €



59

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN



ART MODERNE

MARDI 9 DÉCEMBRE À 10H30 ET 14H30 - HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, Rond-Point des Champs-Élysées – Paris 8^e

KEES VAN DONGEN (1877-1968), ARLETTY, circa 1931, lavis d'encre, encre, aquarelle et gouache sur papier contrecollé sur carton, signé au crayon en bas à droite, 63 x 48,50 cm, une attestation du Wildenstein Institute sera remise à l'acquéreur. Est. : 60 / 80 000€

Spécialistes : **Violaine de La Brosse-Ferrand**, +33 (0)1 42 99 20 32, vdelabrosseferrand@artcurial.com

Bruno Jaubert, +33 (0)1 42 99 20 35, bjaubert@artcurial.com

Renseignements : **Tatiana Ruiz Sanz**, +33 (0)1 42 99 20 34, truizsanz@artcurial.com

www.artcurial.com

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN



IMPORTANTES BIJOUX

Lundi 8 décembre 2008 à 16h30 et 19h - HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, Rond-Point des Champs-Élysées – Paris 8^e

COLLIER «BELLE ÉPOQUE», rivière en platine et or gris articulée retenant six guirlandes serties de nœuds et de diamants taillés à l'ancienne.
Exécuté vers 1900. Poids du diamant central : 5,33 cts. Est.: 60 / 70 000 €

Renseignements: **Julie Valade**, +33 (0)1 42 99 16 41, jvalade@artcurial.com

www.artcurial.com

MARDI 25 NOVEMBRE 2008 À 19H - HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, Rond-Point des Champs-Élysées – Paris 8^e

Expert : Félix Marilhac, +33 (0)1 43 26 47 36
Renseignements : Sabrina Dolla, +33 (0)1 42 99 16 40, sdolla@artcurial.com
www.artcurial.com

3377

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d’achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'**Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

A toutes fins utiles, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** aura acceptés.

Si **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes:

1) Lots en provenance de la CEE:

• **De 1 à 15 000 euros** : 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).

• **De 15 001 à 600 000 euros** : 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).

• **Au-delà de 600 001 euros** : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : **(indiqués par un ○)**.

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants:

- en espèces: jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, **jusqu'à 7 600 euros frais et taxes compris** pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité;

- par chèque ou virement bancaire;

- par carte de crédit: VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 2,40 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** serait

avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**.

5 - Prémption de l'État français

L'État français dispose d'un droit de prémption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la prémption par l'État français.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 - Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et

notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

• **De 1 à 100 000 euros** : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).

• **Au-delà de 100 000 euros** : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) - Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) - Les véhicules sont vendus en l'état. Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) - Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) - Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) - Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) - Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) - Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) - L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

BANQUE PARTENAIRE :



Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 € de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd. Londres.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 - Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements made by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** about any restoration, mishap or harm arising concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

Estimates cannot constitute any warranty whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 - The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** before the sale, so as to have their personal identity data recorded.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be borne by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone.

For variety of purposes, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** which have been deemed acceptable.

Should **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.

The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, the successful bidder will be the bidder who will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word “adjugé” or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration. No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.

In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 - The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

- **From 1 to 15 000 euros** : 23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).

- **From 15 001 to 600 000 euros** : 20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).

- **Over 600 001 euros** : 12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC : **(identified by an C)**.

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means :

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 7 600 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.

- By cheque or bank transfer.

- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 2,40% additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** has a right of access and of rectification to the nominative data provided to **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.

In the meantime **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as “procédure de folle enchère”. If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,

- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,

- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after “procédure de folle enchère” if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 - The incidents of the sale

a) In case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be able to use video technology.

Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** shall bear no liability/responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will not be liable for errors of conversion.

5 - Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 - Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.

Furthermore, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or

representation rights thereof.

7 - Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).

- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) - Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made in the description.

b) - The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) - For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) - Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) - The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) - The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) - The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) - The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 - Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independent from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 - Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively.

Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

BANQUE PARTENAIRE :



All lots over 10 000 euros in this catalogue have been controlled by ART LOSS REGISTER Ltd. London.